

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 17 décembre 2024

N° VA_DEL2024_184

Objet : Subvention à l'association du Secours populaire français pour venir en aide aux victimes du cyclone Chido

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Hélène HARDY, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Farid OUKAID, Alexis VLANDAS, Patrice CARLIER, Alizée NOLF, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Catherine BOUTTÉ étant excusés.

L'archipel de Mayotte a été touché le 14 décembre 2024 par le cyclone Chido. Le bilan humain s'élève, pour l'instant, à 22 morts, selon le dernier bulletin du centre hospitalier de Mayotte, et à plus de 1 400 blessés, dont 48 grièvement.

Cependant, les autorités craignent que le nombre de victimes ne s'élève à des centaines, voire des milliers, à mesure que les secouristes fouilleront les décombres des zones balayées ce week-end par des vents dépassant les 200 km/h dans ce département français de l'océan Indien.

Afin de venir en aide aux populations sinistrées une subvention de 2 000 € est proposée en faveur de l'association du Secours populaire français, présente sur place.

Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € au profit de l'association du Secours populaire français.

Imputation comptable : 65748 048 5510

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-droits des Femmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 20 décembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241217-207637-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 décembre 2024